



Association des quartiers JURA - TORRY - MISERICORDE
Quartierverein JURA - TORRY - MISERICORDE

Case postale 98 1701 Fribourg www.quantiers-jtm.ch office@quantiers-jtm.ch

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 mars 2018, à 20h au Café du Jura

- Présidente :** Isabelle Teufel
- Présentes :** 45 personnes, selon listes de présence
- Excusés :** Françoise Reichlen, Henri Cuennet, André Schoenenweid, François Gigon, Dominique Nouveau-Stoffel, co-présidente de l'Association du quartier de Gambach-Guintzet

La présidente, Mme Isabelle Teufel, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents ainsi qu'à M. Pierre-Olivier Nobs, conseiller communal, Monsieur le Préfet Carl-Alex Ridoré, Mme Valérie Rück, présidente de l'Association du quartier de Pérolles, accompagnée de Mme Jacqueline de Echanove, ainsi qu'aux représentants de la presse. La présidente remercie également l'imprimerie Bonny commanditaire des envois de l'Association.

1. PV de l'AG du 14 mars 2017 :

La présidente rend hommage à François Siffert, rédacteur du procès-verbal décédé en 2017, pour le travail fourni au sein du comité. Une minute de silence est observée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la correction suivante : *point 5 :*

« Gilbert Dévaud devient premier vérificateur, assisté de Philippe Solf et Jean-Baptiste Martuccio devient suppléant. »

2. Rapport de la Présidente :

Pour 2018, le comité a traité le dossier des zones 30km/h dans les rues des quartiers. Il ressent le souci chez les habitants à propos du trafic motorisé individuel qui emprunte les routes à des vitesses trop élevées dans les zones résidentielles. La ville l'a convoqué le 8 mai 2017 à une séance pour présenter leurs objectifs pour nos quartiers. Elle propose d'étendre les zones 30km/h dans toutes les rues résidentielles des quartiers. Le comité approuve car cette intensification va dans le sens toujours défendu de « passer partout à vitesse réduite ».

Le second dossier traité est la restauration de la place des sports de la rue Sainte-Agnès. Dans le cadre du PAD DOSF, la place des sports va être réaménagée pour donner l'accès et des infrastructures aux élèves de la DOSF. La ville a présenté son projet pour les 3 niveaux comme actuellement avec l'aménagement d'une piste de pétanque, d'un beach volley avec saut en longueur et un terrain de basket et dernier niveau le terrain de football. Le comité a émis des remarques et suggestions qui ont été partiellement retenues : réglementation d'utilisation horaire, bancs, table, poubelle, arrivée d'eau à tous les niveaux, clôture côté voies CFF, arborisation.

Un Postulat a été déposé au Conseil général demandant une étude pour l'aménagement de la place située à la route du Jura, entre l'immeuble numéro 30-32, et l'étang, dite la place des carrousels. Une réponse du Conseil communal sera rendue le 27 mars prochain.

En ce qui concerne les activités de l'association pour les membres, il y a eu le traditionnel apéritif d'été au Minigolf toujours bien fréquentés. Monsieur le conseiller communal Pierre-Olivier Nobs était présent. Ce contact direct et convivial a permis aux membres de s'entretenir avec lui en toute simplicité et de lui soumettre leur préoccupation du moment.

La sortie de septembre a réuni une cinquantaine de membres devant les photos de l'exposition « Fribourg ; Belle Epoque », photographies de l'atelier Macherel au MAHF. La visite fut très intéressante. L'après-midi s'est terminé devant un bon repas.

En décembre, les membres se sont retrouvés autour du sapin pour déguster des marrons et une soupe de chalet. Le traditionnel biscôme de Saint-Nicolas a été distribué à cette occasion.

Les enfants de l'école du Jura ont bénéficié d'une partie de Minigolf à la fin de l'année scolaire offerte par l'Association.

En septembre, l'association, avec le soutien du Canton et de la ville de Fribourg, a proposé aux habitants un jeu théâtral « Les Dés sont jetés » produit par Isabelle Gremaud, habitante du quartier, et joué par des comédiens mettant en jeu des histoires vrais de migrants arrivés en Suisse à différentes époques. Représentation réussie. Un remerciement tout particulier à Claudine Sautaux.

Le comité a aussi été invité à l'inauguration de la DOSF, très belle architecture bien intégrée dans le site.

La présidente termine en remerciant les membres du comité de leur dévouement et de leur collaboration dans l'organisation des activités de l'association.

3. Comptes 2017 et budget 2018 : rapport du caissier :

M. Laurent Praz présente les comptes 2017 qui se soldent par une perte de Fr 1'233.25. Capital au 01.01.2018 = Fr 27'840.00.

Le budget 2018 qui fait ressortir un déficit de Fr 1'900.00 est accepté à l'unanimité.

4. Rapport des vérificateurs des comptes :

Du rapport des vérificateurs lu par Mme Betty Roubaty, il ressort que les comptes et le bilan présentés sont conformes aux écritures et aux livres comptables.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'AG à main levée et décharge est donnée au caissier et au comité.

5. Nomination des vérificateurs des comptes et d'un suppléant :

M. Gilbert Dévaud devient 1^{er} vérificateur assisté de M. Philippe Solf
Suppléant : M. Jean-Baptiste Martuccio.

6. Élection à la présidence :

La présidente étant démissionnaire, elle propose pour la remplacer Claudine Sautaux-Friedli. Elle est élue par acclamation. Elle remercie de la confiance accordée.

Laurent Praz remercie la présidente sortante de son travail accompli.

7. Démission et élection au comité:

La présidente annonce la démission de Jean Martignoni. Elle le remercie de sa collaboration au sein du comité et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite.

Elle propose la candidature de M. Christophe Raemy. Il est élu par acclamation.

8. Activités 2018

Manifestation été 2018 :	30 juin 2018
Sortie des aînés 2018 :	en septembre
Apéritif de Noël 2018 :	marrons, date pas encore déterminée
Minigolf et Fête de St. Nicolas pour les enfants de l'école du Jura.	
Tournoi Sekulic :	23-24 et 30 juin au Guintzet

9. Salutations du Conseil communal

M. Nobs remercie la présidente et le comité de l'invitation et de leur engagement dans la vie associative.

Il annonce que le dossier de la place des sports est en bonne voie de réalisation. Tous les arbres seront compensés.

Christophe Schutz demande quelle est la réponse du Conseil communal aux statistiques concernant les accidents qu'il a présentés en 2017.

PO Nobs répond que la commune tient une statistique exacte et documentée, évolutive sur 10 ans ; cette statistique émane des registres de la police cantonale. Le constat est le suivant : 8 accidents vélo en 10 ans et 12 accidents piéton en 10 ans. Il n'y a pas eu de décès et les blessés ont été qualifiés de blessés légers. Les lieux d'accident sont répartis et non pas concentrés sur un endroit. Certes, chaque accident est un accident de trop, néanmoins il n'y a

pas lieu de constater un problème majeur sur un endroit en particulier. Par ailleurs la mise en place des zones 30 km/h va encore renforcer la sécurité dans les quartiers JTM. Concernant la question de la zone 30 la route entre Ste-Thérèse et les écoles, PO Nobs demande qu'il pose la question formellement par mail et une réponse écrite lui sera rendue.

Catherine Perroud souhaite savoir ce qui est prévu pour sécuriser la zone 30 km/h devant le DOSF.

PO Nobs énumère les mesures d'accompagnement déjà mises en place sur ce secteur dont le coût s'élève à Fr. 300'000.--.

Par ailleurs, la ville travaillera en 2018 sur le plan de mobilité scolaire dans les quartiers Jura-Torry-Miséricorde.

PO Nobs annonce aussi la modernisation et éclairage du passage sous-route dans ce secteur.

PO Nobs indique encore que la signalisation pictogramme vélos sera améliorée et renforcée aux Ch. des Grottes et Ch. des Grenadiers.

Il mentionne encore la limite de compétence de la commune en matière de sécurité routière. Ainsi, c'est le canton qui est compétent pour fixer la vitesse maximale autorisée sur les routes cantonales. L'avenue Général-Guisan n'a ainsi pas pu être placée dans une zone 30 km/h comme l'aurait souhaité la Ville de Fribourg.

La présidente rappelle qu'un feu intelligent a été installé à la hauteur de la DOSF et que les véhicules arrivant à 50 km/h sont automatiquement stoppés par le feu qui passe instantanément au rouge. Les automobilistes qui roulent à 30 km/h poursuivent leur route sans arrêt si aucun piéton n'a actionné le bouton d'arrêt.

Laurent Praz fait remarquer que la place de jeux pour jeunes enfants en dessous de l'Ecole du Jura a été supprimée et demande ce qui est prévu pour son remplacement.

PO Nobs invite le comité à contacter Madame la Conseillère communale Andrea Burgener en charge de ce dossier qui connaît une évolution ces dernières semaines.

10. **Fusion Grand Fribourg : par M. le Préfet Carl-Alex Ridoré :**

Le préfet présente les étapes prévues pour la Fusion. Une participation citoyenne est fortement souhaitée et il attend cet engagement des habitants.

Maurice Senn suggère que la constituante de fusion prévoie aussi de faire un bilan après-fusion pour permettre les corrections et adaptations éventuelles après quelques années de fonctionnement. M. le Préfet prend note.

Mme Roubaty déplore l'état d'abandon dans lequel se trouve l'Etang du Jura et aussi l'insalubrité du site. Cette question est de la compétence communale et M. Nobs explique brièvement les difficultés techniques ; il indique qu'une étude géologique est nécessaire et que sa conclusion risque de déboucher sur des travaux de très grande ampleur.

Gilbert Dévaud demande quelle est l'incidence sur la fusion en cas de rejet de l'une des communes en votation. M. le Préfet répond que selon la loi actuelle le processus de fusion serait terminé et en échec. Toutefois, certaines dispositions légales permettraient de reprendre le processus dans un délai de 2 ans. M. le Préfet n'envisage pas l'échec de la fusion et il insiste sur la participation des citoyens qui doivent être proactifs dans ce processus en posant leurs questions à temps. Il indique que les débats de la constituante de fusion sont publics.

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, la présidente fait part de l'intérêt prépondérant d'une fusion réussie qui proposera des synergies forcément intéressantes et une grande rationalité et meilleure maîtrise des coûts. Elle passe la parole à Pierre-Alain Perritaz qui présente le sujet du postulat déposé le 22 février 2018 devant le conseil général en vue de la réalisation d'un P+R sur le secteur St-Léonard.

11. **Divers :**

M. Schutz s'inquiète de la situation de parking anarchique aux abords de la Migros de St-Thérèse, photo à l'appui. PA Nobs étudiera la situation et rendra réponse.

Albert Papaux. Fait part du même constat qu'en 2017. Le feu pour les piétons devant le minigolf est réglé sur un timing trop court et les personnes à mobilité réduite se trouvent au milieu de la chaussée lorsque le feu repasse au rouge.

La question de la dangerosité du feu des piétons en début de la route St-Thérèse est aussi évoquée.

Mme Perron propose la mise sur pied de journées de nettoyage urbain par les enfants notamment. Elle évoque le bénéfice éducatif et social de cette démarche sympathique.

PA Nobs abonde dans son sens, trouvant la démarche fort intéressante. D'autres villes ou région la mettent en pratique mais il faut absolument que le projet soit porté par les citoyens et ce n'est pas le rôle des autorités communales de l'initier. M Nobs propose à Mme Perron d'en être l'initiatrice et assure que le Conseil communal soutiendra, dans la mesure de ses moyens, cette très belle démarche citoyenne

TPF Plusieurs citoyens des quartiers déplorent les mauvaises correspondances des bus TPF, l'absence de déneigement aux stations d'arrêt et surtout le fait que certains bus ne s'arrêtent plus du tout aux stations, même si des clients voyageurs attendent sur place. M. Nobs propose au comité de l'association un courrier à l'AGGLO (qui est le client des TFP), il suggère un courrier documenté d'exemples concrets et d'en adresser copie aux TPF. Le comité prend note.

Gilbert Dévaud sollicite de l'aide pour la préparation des guirlandes de Noël et l'assistance à la pose lorsque les pompiers sont présents pour le montage.

Philippe Solf se met aimablement à disposition.

REPER. Le représentant de REPER fait part du camp pour adolescents proposé aux jeunes au Tessin. La mesure de soutien prévoit la gratuité pour les jeunes qui participent et en contrepartie ils s'investissent dans un projet social. Ainsi, un souper sera organisé le 29 mai prochain. Plus d'infos sur <http://www.reper-fr.ch/fr>; l'info sera affiché au panneau d'affichage de quartier

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt l'AG en remerciant tous les membres présents et les invités de leur participation.